

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 77

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

-----

**ARTICLE 16 BIS A**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de suppression de cet article qui vise à retirer l'ensemble des médicaments dérivés du sang de la contribution de l'assiette sur le chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques.